

L'écho du CSE DTSI

L'équipe CGT au CSE DTSI

titulaires :

Sylvie Amissé (DISU)
Géraldine Caddida (UPR SE)
Laïla Chatraoui-Mouchrih (DSI)
Rémy Chiménes (DSI)
Joël Conte (DISU)
Noël Dreano (UPR IdF)
Nathalie Gomes (DERS)
Fabrice Lebrun (UPR SO)

suppléants :

Nora Barcham (DIF)
Laurent Bouix (DERS)
Elisabeth Guibert (DESI)
Zakaria Koumi (DERS)
Françoise Lebault (DISU)
Danièle Le Honsec (DSI)
Arsène Schnell (DISU)

représentant syndical :

Philippe Lafrance (DESI)

Date de parution
24 juin 2021

Edito : dialogue ?

Suite aux propositions indécentes de la direction lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires, sur les salaires, promos, ...) toutes les Organisations Syndicales Représentatives ont décidé de suspendre leur participation aux négociations nationales en cours "dans l'attente de propositions de mesures salariales 2021 pour tous les salariés en rapport avec les résultats financiers 2020 et l'investissement exceptionnel des salariés sur la période".

Comme cela n'a pas suffi à changer la position de la direction, cette suspension a été étendue à la plupart des instances et réunions, dont le CSE DTSI de juin. Donc la CGT et d'autres syndicats n'y ont pas siégé. Nous regrettons que certaines organisations syndi-

cales n'en fassent pas de même ou seulement partiellement.

C'est l'attitude de la direction qui nous pousse à agir de la sorte, elle fait semblant de dialoguer, pas plus. Tout en menaçant de faire une Décision Unilatérale plus basse que ses dernières propositions sur les salaires si il n'y a pas d'accord. Ce n'est plus du dialogue mais du chantage.



Et Scale-Up au menu

Le déconfinement sur la période juillet et août nous oblige à revenir sur site jusqu'à 3 jours maximum par semaine. Mais la réalité est bien différente, certaines unités prennent des libertés et permettent aux salariés un retour à temps complet. Pourquoi ? Eh bien certainement pour contrer la demande de la CGT d'indemnisation restauration des salariés en télétravail forcé. La direction a dit "Il n'y aura pas d'indemnisation car vous avez la possibilité de revenir 5 jours par semaine et de déjeuner dans les cantines Orange".

Les restaurants rouvriront à partir du 1er juillet. Vous souhaitez être pris en charge (participation de l'employeur aux repas) ? Soit vous faites une demande de télétravail régulier soit vous revenez sur site.

Orange a bel et bien décidé de tirer profit de la situation actuelle et rogner sur les maigres indemnités allouées aux salariés et surtout d'engranger des économies de fonctionnement, le tout sur fond de mise en danger des salariés.

Rapport d'activité de la médecine du travail : alerte !

Pour la troisième année consécutive, les médecins du travail émettent une alerte sur la santé des salariés de la DTSI.

La crise sanitaire qui a entraîné le recours au télétravail à 100% imposé, les nouvelles organisations du travail, les grands projets immobiliers, la charge de travail, l'Accord Reconnaissance des Compétences (ARCQ) ont un poids psychologique non négligeable pour les salariés.

La perspective du retour sur site entraîne de nombreuses questions et de nombreux risques psycho-sociaux.

A tout cela s'ajoute la question du maintien dans l'emploi et du reclassement.

L'exemple de la création de la TowerCo, DTSI Demain, font que de nombreux salariés se posent des questions sur le devenir de leur activité et donc l'avenir de leur poste. L'ensemble des petites réorganisations (par exemple voir article ci-dessous) renforcent ce sentiment.

Il est du devoir de l'entreprise de s'assurer de la bonne santé de ses salariés, c'est une obligation légale. Les alertes des médecins du travail doivent être entendues.

Tout comme les médecins du travail, la CGT demande qu'une réflexion sérieuse ait lieu et que des mesures de prévention et d'accompagnement soient mises en place.

La santé physique et morale des salariés doit être la priorité.

Les élus et mandatés CGT n'hésiteront pas à recourir aux alertes comme le Danger Grave et Imminent prévu par le code du travail. Même si, comme nous l'avions fait l'année dernière, la direction de DTSI n'en avait pas tenu compte.

Ensemble, résistons et combattions tout ce qui remet en cause notre santé au travail.



SIG HNO : une logique financière implacable

La direction poursuit son objectif d'économies, ici en lien avec l'arrêt du service universel, avec la réorganisation du service SIG HNO de la DERS. Ce service est en charge, notamment des signalisations en HNO de ce que l'on appelle les poteaux cassés : ces salariés traitent des signalisations, pour toute la France et les DOM, concernant les poteaux et autres câbles qui suite à incident entraveraient les voies de circulation. C'est une activité en lien avec la sauvegarde de la vie humaine. Cette réorganisation est en fait une fermeture programmée du service, transférant le traitement de cette activité en HNO vers la sous-traitance et temporairement vers le GSR Trans. La décision de fermer ce service a été prise sans même avoir la solution cible et en surchargeant les

équipes du GSR Trans déjà en sous-effectif chronique ! Un préavis de grève a été déposé par la CGT à la demande des salariés de SIG HNO afin d'exprimer leur rejet de ce plan de suppression d'emplois et indiquer que des solutions pérennes existent, pour lesquelles il faut recruter !

Vous souhaitez nous contacter
pour adhérer
à la CGT Fapt Orange

Contacter la CGT
Fapt Orange

